

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored end/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir le meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

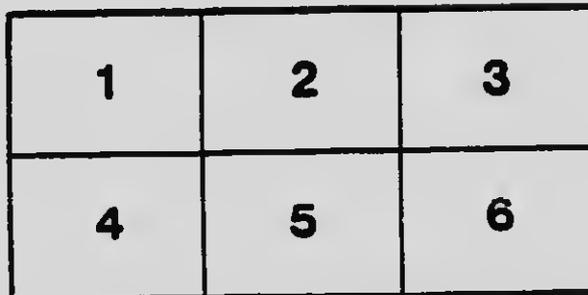
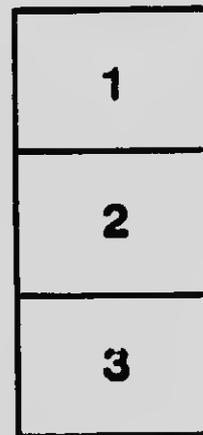
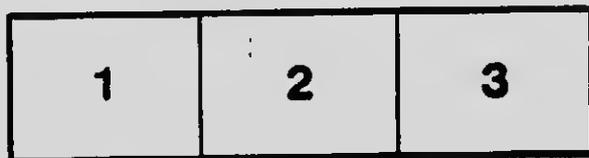
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow meaning "CONTINUED", or the symbol ∇ meaning "END", whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.43

1.50

1.66

1.82

2.00

2.25

2.50

2.81

3.15

3.60

4.00

4.50

5.00

5.62

6.30

7.12

8.00

9.00

10.00

11.25

12.60

14.14

15.85

17.72

19.75

21.94

24.30

26.84

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

2.0

1.8

1.6



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Henri d'ARLES

LE FRANÇAIS

DANS LE

CONNECTICUT

"TENE QUOD HABES"

Deuxième édition

TRACT No 1

DE LA

LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS
EN AMÉRIQUE



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

FONDÉE LE 23 JANVIER 1919
Mot d'ordre : "TENE QUOD HABES"

Président d'Honneur : M. l'abbé G. A. Rainville, Salem, Mass.
Président : M. l'abbé J. J. Richard, Nashua, N. H.
1er Vice-Président : M. l'abbé J. S. Fortin, Woonsocket, R. I.
2d Vice-Président : M. l'abbé C. Villard, Woonsocket, R. I.
Secrétaire-Général : M. l'abbé Henri Beaudé, Manchester, N. H.
Asst.-Secrétaire : M. l'abbé A. O. Polrier, Manchester, N. H.
Trésorier-Général : M. l'abbé Horm. Tétreau, Nashua, N.H.

Comité des Finances :

M. l'abbé L. J. A. Doucet, Manchester, N. H.
M. l'abbé A. Prince, Woonsocket, R. I.
M. l'abbé L. C. Bédard, Beverly, Mass.

Comité des Relations Extérieures :

L'Hon. Adélard Archambault, Woonsocket, R. I.
M. l'abbé J. A. Fautoux, Woonsocket, R. I.
M. J. A. Favreau, Boston, Mass.
M. Wilfrid J. Lessard, Manchester, N. H.

Comité de Censure :

M. Henri d'Arles, Manchester, N. H.
M. l'abbé Geo. Courchesne, S. Th. D., Manchester, N. H.
M. l'abbé Alfred Constant, S.M.D., Rochester, N. H.
M. Adolphe Robert, Manchester, N. H.

12 ✓
—
دوف
Henri d'ARLES

LE FRANÇAIS

DANS LE

CONNECTICUT

"TENE QUOD HABES"

Deuxième édition

TRACT No 1

DE LA

LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS
EN AMÉRIQUE

1 35

565

451

917

240 - 8

391947

I. Dans le Connecticut

Le trois avril mil neuf cent dix-huit, à Washington, se tenait une assemblée convoquée et présidée par M. Lane, ministre dans le cabinet Wilson, dont l'objet était de promouvoir, dans toute l'étendue des États-Unis, ce que l'on a appelé d'un mot barbare, mais qu'il nous faut bien adopter, puisqu'il est désormais consacré : à savoir l'*américanisation*. Les délibérations de cette assemblée se concrétisèrent en des résolutions, dont la quatrième et dernière portait que « *dans toutes les écoles primaires l'anglais soit la seule langue enseignée et la seule langue de l'enseignement* ». Si l'on se demande pourquoi un tel mouvement de chauvinisme surgissait tout à coup au siège même de la République, et comment il se fait que l'esprit américain, réputé pour être si large et si libéral, ait soudainement proposé des mesures dont l'une, entre autres, sautait aux yeux par son étroitesse, la seule réponse qui se présente est la même qui a été donnée à propos de tout, dans les sombres années qui viennent de finir : « C'est la guerre ! »

En effet, l'enregistrement de tous les hommes en âge de porter les armes, et l'appel des premières classes de conscrits furent, pour les autorités des divers États, l'occasion d'une « découverte ». Elles s'aperçurent alors que les États-Unis formaient comme une immense mosaïque de peuples, qu'à peu près toutes les races du globe s'étaient donné rendez-vous dans le sein hospitalier de l'Union. La nécessité de fondre au plus tôt, dans un esprit commun et national, ces multiples éléments empruntés à tous les pays de la terre, leur apparut comme le problème de l'heure. Ce n'est pas cependant que l'on eût constaté chez ces « étrangers » la moindre hésitation à répondre à l'appel du drapeau. Au contraire, leurs masses compactes avaient donné l'exemple d'une discipline superbe dans les camps d'entraînement ; et là-bas, sur les champs de bataille, elles faisaient leur devoir jusqu'à l'ef-

fusion du sang et jusqu'à la mort. Il semble que, pour tout homme raisonnable, il y avait dans ce fait une preuve suffisante d'*américanisation* chez ces hétérogènes. Quand on meurt pour un pays, pour le drapeau auquel on a juré allégeance, cela doit être signe qu'on l'aime, qu'on lui est fidèle. Que peut-on lui donner de plus? — Mais ces millions d'individus, dont la loyauté s'était affirmée de façon éclatante, avaient toujours la « tache originelle » ; ils venaient d'ailleurs; un sang étranger coulait dans leurs veines. Et puis, l'on avait constaté que certains d'entre eux ne possédaient pas encore pleinement la langue anglaise, langue officielle du pays. Et, en vertu du plus naïf des sophismes, celui qui ne sait pas la langue d'un pays ne pouvant avoir l'esprit de ce pays, l'on en conclut à l'urgence de lancer un vaste mouvement d'*américanisation*, par l'école. — l'école du soir pour les adultes, l'école primaire pour les enfants, — avec la seule langue anglaise à base de tout l'enseignement.

Je me demande si la grande guerre aura produit un effet beaucoup plus inattendu que celui-ci. Quand, sur la question essentielle de la participation de tous les citoyens aux œuvres de guerre et à la guerre même, il y a eu l'unanimité la plus touchante et la plus généreuse, pourquoi venir soulever un débat tendant à faire croire tout le contraire? Nous nous sommes laissé dire que c'était uniquement les germano-américains que l'on visait par là, que c'était à leur esprit d'embusqués et à leur langue que l'on en voulait surtout. Pourquoi alors ne l'avoir pas signifié ouvertement? Pourquoi avoir laissé planer sur les autres groupements ethniques qui se sont montrés fidèles à leur serment, des soupçons injurieux?

La mesure adoptée à Washington, concernant la langue anglaise dans toutes les écoles primaires, ne revêtait pourtant pas le caractère de loi : c'était une invitation pressante, et comme une sollicitation, faite en haut lieu, à tous les États de l'Union américaine. L'on demandait aux diverses législatures de statuer dans ce sens, et de coopérer activement à l'œuvre dont on indiquait les grandes lignes, en proposant la diffusion de l'anglais, son enseignement exclusif dans les écoles primaires, comme moyen efficace d'arriver au but commun : l'*américanisation*.

Américanisation, — quel grand mot ! on en a plein la bouche. C'est tout un vers octosyllabique, — mais si peu musical. Nous supposons que cela veut dire sim-

plement, en bon français, l'ensemble des qualités qui doivent distinguer le citoyen des États-Unis, lesquelles ne diffèrent pas essentiellement de celles que doit posséder un citoyen de n'importe quel pays du monde. Ce sont des entités d'un ordre général, adaptées à un milieu particulier, et comme recevant de ce milieu une physionomie spéciale. Mais ces entités relèvent d'un fonds commun. Théodore Roosevelt, qui vient de mourir avec une discrétion qui a étonné de la part d'un tel homme, passe pour avoir été le premier à lancer ce vocable retentissant. Cet ancien président ne manquait aucune occasion de faire du bruit; il ne pouvait se résigner à rentrer dans la vie privée. Un besoin fébrile d'action l'empêchait de garder la dignité de tenue, la réserve que l'on aurait pu s'attendre à trouver chez un personnage qui avait occupé une position si éminente. Comme président, Roosevelt aura eu un très beau règne. Mais parce que, une fois sorti de charge, il n'aura pas voulu consentir à s'effacer, et qu'au contraire il aura eu recours aux moyens les plus vulgaires de cultiver une popularité qui avait été réelle, il aura baissé dans l'estime de tous. Depuis son voyage d'Europe et ses fameuses chasses africaines, qui ne furent qu'une tartinade dans les grands prix, surtout depuis le manque de tact diplomatique avec lequel il refusa de se plier aux légitimes exigences de l'étiquette pontificale, lors de son passage à Rome, aimant mieux ne pas faire de visite au Saint Père que de se soumettre aux loyales et justes conditions qu'y mettait l'antique coutume vaticane, cet homme d'État alla de mal en pis; on eût dit qu'il prenait plaisir à se fourvoyer. Cependant, rien ne semblait capable de le guérir de son prurit de mouvement et d'agitation; aucune leçon n'était assez forte pour lui apprendre que l'on ne voulait plus de lui sur la scène. Son encombrante personnalité ne perdait aucune chance de revenir à la charge, de s'affirmer quand même, et de battre la grosse caisse, afin que nul n'ignorât qu'il était toujours vivant. Privé d'aller conduire sur les champs de bataille d'Europe un contingent de volontaires, du moins voulut-il guerroyer ici par la parole et par la plume, et frapper d'estoc et de taille, à la Don Quichotte, trouvant que le gouvernement n'en faisait jamais assez pour la grande cause. Le dernier grand dada qu'aura enfourché ce paladin fut donc ceci : l'américanisation. Et comme Roosevelt conservait, malgré tout, un reste d'influence, et que, surtout,

le pays étant à une heure critique de son histoire, des penseurs ont même dit à un tournant de son évolution, ¹ pareil mot sonore et grandiloquent devait éveiller l'attention publique et soulever des échos dans le monde officiel, un comité se forma donc à Washington sous l'impulsion directe de l'un des ministres, pour élaborer tout un programme en vue de traduire dans la pratique la théorie enclose dans la formule qu'il arborait comme signe. Encore une fois, l'opportunité de ce mouvement était d'autant plus contestable que, de toutes les nations en guerre, les États-Unis étaient celle où la loi de conscription avait rencontré l'adhésion la plus franche et la plus universelle. L'Union sacrée s'était faite comme d'elle-même pour donner à l'effort américain toute son ampleur et toute son efficacité. Aux yeux de tout esprit réfléchi, il y avait bien là la preuve que tous ces *foreign-born* dont les noms remplissaient les listes d'enrôlement militaire, et qui avaient mis tant de joyeux empressement à accourir sous le drapeau national, n'étaient pas sans posséder déjà l'état d'âme patriotique qu'on parlait de leur infuser et dont on voulait comme les gaver. Il semble que l'on se disposait à prêcher à des convertis. Qu'elle se trompât d'heure ou d'adresse, l'impulsion partait de haut, et il était naturel que l'on vit les États accueillir le mot d'ordre et prendre les mesures nécessaires pour assurer son exécution.

Le premier, croyons-nous, à saisir la balle au bond fut le Connecticut. Dès le vingt-cinq avril, à peine quinze jours après que la résolution washingtonienne eut été rendue publique, le gouverneur Marcus-H. Holcomb, un homme assez populaire apparemment, puisqu'il vient d'inaugurer son troisième terme d'office, lançait une proclamation de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« Attendu que la langue (officielle) du pays est la langue anglaise, et qu'il est clair que, conformément à l'intention et à l'esprit des statuts de l'État du Connecticut, c'est en Anglais que les enfants de sept à seize ans doivent apprendre à lire, à écrire, à épeler, et acquérir la connaissance de la grammaire anglaise, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire des États-Unis, et qu'il n'est

¹ C'est l'expression qu'emploie M. Emile Boutroux dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* sur M. Wilson, Historien du peuple américain.

pas besoin de démonstration pour prouver que cela importe à la sécurité de l'État et de la nation :

« Attendu qu'il est venu à notre connaissance qu'en certaines écoles publiques et privées de cet État, l'enseignement des matières plus haut énumérées est donné en une autre langue que l'anglais, et même, en quelques endroits, en la langue de certaines des puissances étrangères avec lesquelles les États-Unis sont maintenant en guerre;

« Conséquemment, en vertu du pouvoir dont je suis revêtu à titre de Gouverneur de cet État, j'ordonne qu'à partir du premier juillet 1918 :

« . . . Dans toutes les écoles publiques et privées, l'on se serve exclusivement de la langue anglaise pour apprendre aux enfants à lire, à écrire, à épeler, et pour leur enseigner la grammaire anglaise, la géographie, l'arithmétique et l'histoire des États-Unis; que l'anglais soit également la langue de l'administration; cependant, dans les écoles privées, il sera permis de se servir d'une autre langue que la langue anglaise pour les exercices purement religieux, — *except that a language other than English may be used for purely devotional purposes in private schools.* »

A la prendre au pied de la lettre, cette dernière clause veut donc dire que, pour ce qui est des prières qui se font dans les écoles privées ou confessionnelles, elles pourront être récitées dans la langue maternelle des enfants. M. le Gouverneur Holcomb est bien bon; il n'ose pas aller jusqu'à dicter le langage que devront employer les enfants des écoles privées, quand ils s'adresseront au bon Dieu. Par une faveur insigne, par une exception à l'ordre général et absolu qu'il a porté, ils pourront prier selon les formules qu'ils auront apprises sur les genoux de leurs mères, et, par exemple, s'ils sont canadiens-français d'origine, continuer à dire à Dieu, même dans leurs classes : « Notre Père », et à la Sainte Vierge : « Je vous salue, Marie ! » M. le Gouverneur Holcomb est bien large, en vérité. — Ainsi, dans toutes les écoles primaires du Connecticut, qu'elles appartiennent à l'État ou qu'elles relèvent de l'initiative privée, toute autre langue que l'anglais est abolie, sauf, pour ces dernières, en ce qui concerne les exercices purement religieux.

Quelqu'un d'autorisé a voulu savoir si Monseigneur l'Évêque de Hartford avait été approché et consulté par le Gouverneur à ce sujet. Et voici la réponse transmise

par message téléphonique : « *Bishop Nilan was never consulted in school matters.* Monseigneur Nilan n'a jamais été consulté sur la question des écoles. »

M. l'abbé Murray, chancelier du diocèse, de qui est venu ce renseignement, a ajouté que lui-même avait soumis des suggestions que M. Holcomb avait écartées (*disregarded*). Et il est bien évident que l'autorité diocésaine n'a pas été saisie de la question, ou que, si elle l'a été, l'on n'a tenu aucun compte de la direction qu'elle a donnée. Car la proclamation de M. le Gouverneur Holcomb constitue une violation flagrante d'un principe sacré de droit naturel. Nous n'envisagerons pas la question quant à ce qui concerne les écoles de l'État. Et cependant il y aurait beaucoup à dire là-dessus. Parce qu'elles sont la propriété de l'État, il ne faudrait pas croire que l'État puisse s'y arroger tous les droits. Je sais bien qu'elles s'inspirent de plus en plus de ce principe dont les conséquences sont incalculables, que l'enfant appartient à l'État; mais je sais aussi que ce principe est pernicieux, qu'il est diamétralement opposé à la doctrine catholique, que jamais l'Église ne l'admettra. Mettant donc de côté l'ordonnance gouvernementale en tant qu'elle peut affecter les écoles publiques du Connecticut, et la considérant uniquement sous l'angle des écoles privées ou confessionnelles, spécialement des écoles franco-américaines du Connecticut, j'ose la qualifier d'ingérence malheureuse, d'intrusion illégitime en un domaine qui échappe, de par sa nature, à l'ostracisme dont pareille ordonnance le frappe. Voici des écoles que nos frères ont fondées et qu'ils soutiennent de leurs deniers. Jamais ils ne se sont plaints des sacrifices que leur entretien a demandés, car ils ont toujours compris que ces sacrifices étaient nécessaires, essentiels, et que l'avenir religieux des enfants en dépendait. L'enfance a besoin de religion; l'enfant né de parents catholiques a le droit absolu d'être formé selon les principes catholiques. Et où le sera-t-il, si ce n'est sous des maîtres catholiques et dans des écoles catholiques? Car le seul catéchisme du dimanche ne suffit pas à donner à une âme d'enfant la physionomie qu'elle devra garder toute sa vie, ni à lui imprimer l'orientation vers la vérité totale. Les écoles publiques sont neutres; elles ne s'occupent pas de religion; elles ne prennent pas parti entre les diverses confessions; elles sont censées rester indifférentes en face de chacune. Et que sera l'enfant plus tard s'il est élevé dans

cet indifférentisme? Hélas! Hélas! des millions de sujets perdus pour le catholicisme, aux États-Unis, sont là pour attester ce que vaut la neutralité religieuse scolaire. Oui, nos écoles importent au salut éternel de nos enfants, et c'est pourquoi leur fardeau ne nous semble jamais lourd à porter. Or, partout, dans le Connecticut comme ailleurs, nos écoles franco-américaines sont bilingues, en ce sens que les matières requises par les programmes scolaires de l'État comme devant être enseignées en anglais, le sont effectivement, et que par-dessus ce programme, sans préjudice de ce programme, l'on ajoute l'enseignement de la langue maternelle. Et ceci, personne ne peut nous l'enlever, à moins de commettre la plus révoltante des injustices. L'anglais est la langue officielle du pays, c'est vrai, c'est la langue des lois, de la constitution, de la politique. L'État peut demander que tous les citoyens du pays connaissent la langue du pays, pour des fins pratiques et peut-être idéales. Mais du moment qu'il est prouvé que nos écoles, sur ce point, répondent au vœu de l'État, et que nos enfants en sortent suffisamment outillés au point de vue de l'anglais, en quoi l'État a-t-il le droit d'exiger la proscription d'une autre langue, de la langue maternelle? Voilà qui est odieux en tant qu'atteinte directe au droit naturel, odieux en tant que cela est de nature à entraver le succès de l'œuvre que nous poursuivons dans le maintien de nos écoles, et qui est, par la survivance de la langue, d'aider à la survivance de la foi, — odieux, oui, et ridicule en plus, d'un grotesque achevé. Et, si j'avais l'honneur de rencontrer le Gouverneur du Connecticut, M. Marcus-H. Holcomb, je lui tiendrais à peu près ce langage:

« Excellence, — vous occupez une position éminente, la plus haute à laquelle un citoyen puisse prétendre dans un État. Cette position comporte beaucoup d'honneurs; il s'y attache aussi de grands pouvoirs et de non moins grandes responsabilités. Je crois sincèrement que vous la devez, non pas aux jeux de la politique et du hasard mais à vos qualités et à vos mérites. Je me plais à saluer en vous un véritable patriote, imprégné d'esprit américain. Cet esprit, il est juste que vous désiriez le voir se répandre parmi vos constituants. Il vous apparaît comme un idéal auquel tout citoyen de cette grande République doit tâcher de se conformer. Mais prenez garde. Le patriotisme est chose sacrée. Après le sentiment reli-

gieux, c'est le plus noble que la Providence ait déposé dans le cœur de l'homme. C'est une forme de l'amour. Et, s'il ne faut pas badiner avec l'amour, il ne faut pas davantage badiner avec le patriotisme. Cependant, vous avez assez d'expérience de la vie pour savoir que l'amour est souvent profané, hélas ! Comme on en abuse facilement ! Que de choses l'on accomplit en son nom, et qui n'en sont que la parodie ! Également, il est aisé d'abuser du patriotisme. Un grand penseur français, et l'un des maîtres de notre langue, Joseph de Maistre, a dit cette parole redoutable : « Le patriotisme est le dernier refuge des scélérats. » Et de quoi donc voulait-il parler, si ce n'est de la contrefaçon du patriotisme, qui a servi à tant d'hommes au pouvoir pour couvrir leurs méfaits ? Certes, vous ne voudriez pas donner pareil exemple, et, sous couleur de prêcher l'attachement au drapeau de notre pays, promulguer des lois restrictives de ces libertés humaines dont il est le symbole et le gardien. Et loin de nous la pensée que vous vouliez jamais, de plein gré, porter atteinte à rien de ce qui est sacré au cœur de tout homme bien né. Cependant, votre bonne foi n'a pas échappé à ce qui nous semble être un gros écueil. Et vous me permettez bien de chercher à vous ouvrir les yeux, et à vous signaler le piège subtil dans lequel, au nom du patriotisme, je ne sais quelles secrètes influences vous ont fait tomber. Vous avez signé dernièrement une Proclamation à l'effet de supprimer, dans l'enseignement primaire de toutes les écoles de votre État, toute autre langue que l'anglais. Et la raison première et dernière sur laquelle vous appuyez cette mesure radicale est la nécessité d'américaniser tous les citoyens. Avez-vous bien réfléchi que la base sur laquelle repose cette ordonnance est éminemment fragile, et qu'elle ne suffit pas à la justifier ? Je ne le crois pas. Vous avez agi très vite, trop vite. Vous connaissez sans doute cette parole d'un grand homme d'État, et de l'un des plus fins diplomates qu'ait produits l'Europe : « Surtout, pas trop de zèle ! » Elle est de Talleyrand, dont l'amour pour son pays ne fut pas contestable et dont les habiles négociations ont redonné à la France vaincue et mutilée son prestige de grande puissance. Mais Talleyrand était un personnage averti, et il savait que certaine forme de zèle soi-disant patriotique peut faire plus de mal que de bien au pays que l'on prétend aider. Eh bien ! Excellence, avec tout le respect que je dois à

vosre titre et à vosre autorité, je me permets de vous dire que vous avez péché par excès de zèle, et que cela est aussi condamnable que de pécher par défaut, et peut-être davantage, parce que, ainsi que dans le cas présent, ce péché revêt un caractère de sectarisme et d'étroitesse de vues qui ne s'harmonise pas le moins du monde avec le véritable esprit de la Constitution américaine. Je suis bien sûr que vous n'avez pas pensé faire œuvre sectaire; je me plais à imaginer que vos intentions étaient de tous points excellentes. Mais le fait est là, concret, brutal, et vous ne pouvez empêcher qu'il n'ait physionomie revêche et qu'il ne fasse peu d'honneur à la vraie liberté, la longue tradition de ce pays. Et pour tout vous dire, votre loi sans nuances, je la définirai d'un mot qui vous ira bien peu, à vous qui, avec raison, détestez tant les Boches : « *Nimis Germanicum ! Trop allemand !* » Aussi veux-je vous soumettre ici des réflexions de bon sens, dont je souhaite qu'elles contribuent à vous tirer de votre mauvais pas, et à vous faire renverser une mesure qui s'allie si mal avec ce que l'on attend de l'homme d'État américain. La langue officielle de ce pays étant l'anglais, tous les citoyens doivent le savoir et le parler. Il faut nécessairement un moyen de communication entre les multiples éléments qui composent la nation, un terrain d'entente et d'échange d'idées sur toutes les questions de politique intérieure ou internationale. Notre République est vraiment la chose du peuple; elle pratique le suffrage universel, qui est, pour de grands esprits, « le règne de l'incompétence ». Mais peu importe. Il en est ainsi. Chacun est appelé à participer aux affaires. Et la langue dans laquelle ces affaires se transigent étant l'anglais, nous concédons volontiers qu'il faut que tous apprennent l'anglais. Que la diffusion de cette langue dans toutes les classes et à tous les degrés de la société puisse servir à établir ce que l'on appelle un même esprit national, un même état d'âme américain, je serais tout prêt à le concéder, — quoique ici, je demande à faire observer que l'on peut posséder la langue d'un pays et n'en pas posséder l'esprit le moins du monde. Et j'en donnerais des preuves : la nation irlandaise a bien adopté, voici des siècles, la langue de ses persécuteurs, le parler britannique. Osera-t-on affirmer qu'elle a, par le fait même, adopté l'esprit britannique ? L'histoire, la psychologie disent le contraire. Et les Juifs, cette race inassimilable, qui si facilement appren-

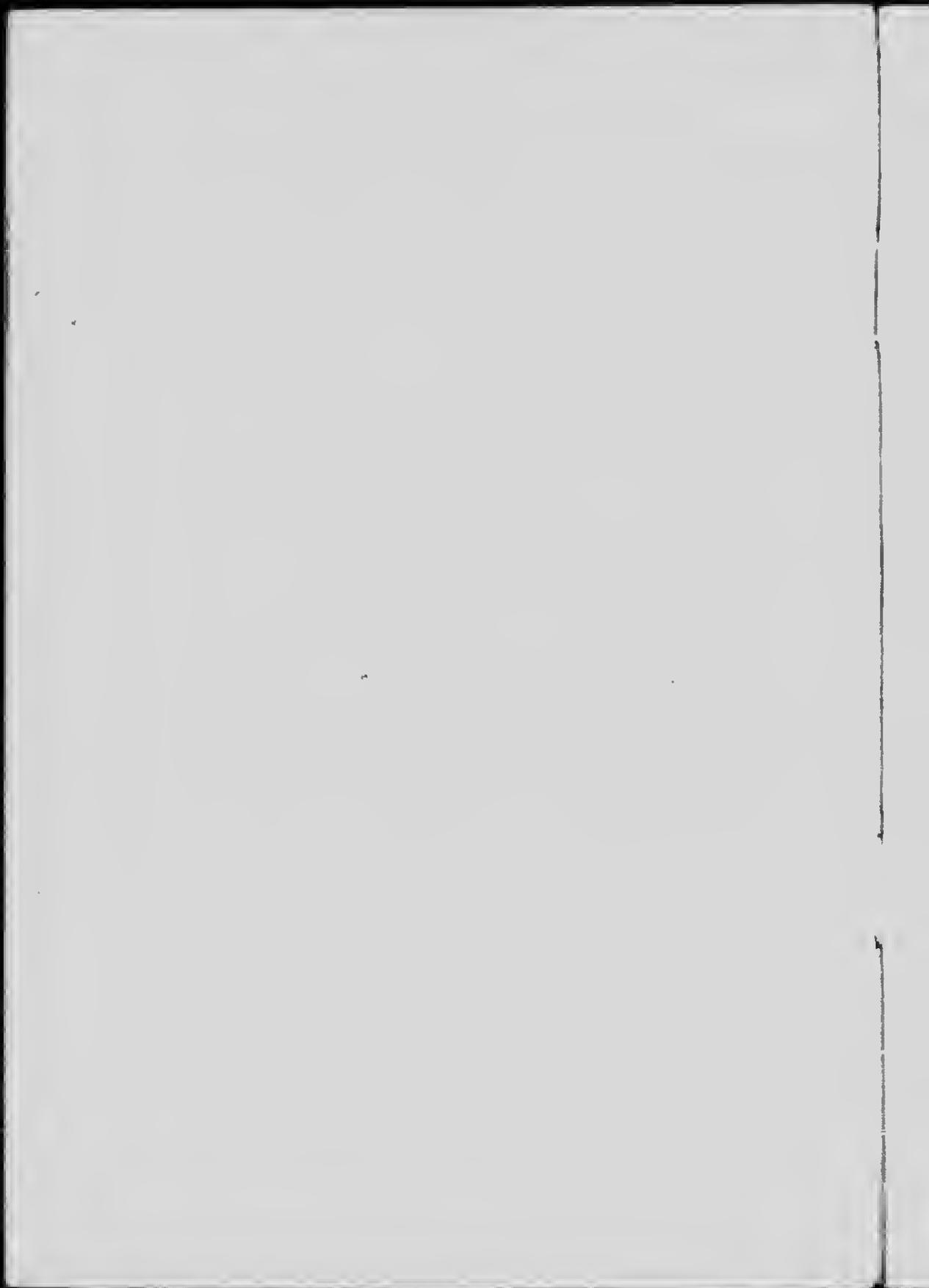
nent le langage des divers pays où ils s'établissent, croyez-vous qu'ils en deviennent, pour tout cela, ou français ou anglais, ou russes ou américains? Où qu'ils soient, et malgré leur prodigieuse adaptation linguistique, ils restent au fond des Juifs, des *mêtèques*, essentiellement réfractaires à tout autre idéal national que le leur? — Pour être bon prince, je concéderai toutefois qu'un même parler puisse, de façon ordinaire, favoriser la création d'un même esprit. Mais ce que je ne vois pas, ce que ma raison se refuse à admettre, ce que mon cœur réprouve à accepter, c'est la théorie bâtarde de laquelle est née votre proclamation, Excellence, à savoir que non seulement il faut apprendre et savoir l'anglais ici, mais qu'il faut n'apprendre et ne savoir que l'anglais, et que c'est à ce prix seulement que l'on peut devenir bon citoyen américain. En vérité, cela renverse toutes mes notions, cela me dépasse. En quoi le fait, pour un enfant, de cultiver, à côté de la langue officielle du pays de son allégeance, la langue de ses pères, la langue où se reflète son âme et dans laquelle seule peut véritablement s'exprimer sa pensée, la langue de sa foi et de ses prières, la langue toute chargée pour lui de souvenirs, de traditions et de gloire, oui, je demande en quoi cela peut entraver sa formation de bon citoyen? Ah! le patriotisme, c'est une chose complexe. On ne l'est pas par la langue et de bouche surtout et d'abord. On l'est par le cœur et par l'âme. Le patriotisme, c'est une chose de l'âme. Et sa première qualité, c'est la loyauté, la fidélité, l'honneur. Or l'honneur ne demande-t-il pas que l'on conserve et que l'on cultive ce que la nature nous a donné? N'est-ce pas une prescription de droit naturel d'être fidèle à l'héritage sacré qui nous vient des ancêtres, que cet héritage soit la foi ou qu'il soit la langue? Et vous, Excellence, qui prétendez former la jeunesse au culte de l'honneur national, vous commencez par fouler aux pieds le privilège intangible d'un père et d'une mère de cultiver chez leur enfant la fidélité à cette chose qui s'appelle la langue maternelle? Eh! quoi, vous voulez ouvrir l'âme de l'enfance à l'honneur, et vous commencez par la forcer à mépriser ce que l'honneur lui commande de respecter et d'aimer? Étrange procédé d'*américanisation* qui consiste à vouloir qu'une race *apostasie* afin de devenir vraiment américaine! Comme si la pratique de l'infidélité, de la déloyauté, sur un point aussi essentiel que celui-là, la langue maternelle,

— pouvait engendrer meilleure loyauté au drapeau ! Votre loi, Excellence, va donc à rebours de ce que vous voulez obtenir ; elle vous éloigne de votre idéal ; et parce qu'elle aura extirpé du cœur des jeunes générations des sentiments sacrés, elle n'aura fait qu'appauvrir le sol dans lequel vous vouliez implanter l'amour de la patrie. C'est une loi qui diminue l'humanité, et cela suffit à la juger. Un penseur a dit, en tirant les leçons de la défaite de l'Allemagne et du triomphe des Alliés : « Cette guerre montre quelle sombre misère c'est de vouloir séparer l'idéal humain de l'idéal national. ¹ Un peuple qui ne sait pas les joindre est un peuple perdu. » L'Allemagne n'a pas su les joindre, et c'est pourquoi elle a sombré dans l'abîme. Ici, aux États-Unis, l'on a un idéal national. Mais il faut veiller à ce que cet idéal ne vienne pas en conflit avec l'idéal humain, car alors nous serions un peuple perdu. Excellence, ce conflit existe dans votre État, de par votre Proclamation. Vous serez assez intelligent patriote pour le faire disparaître. Songez donc à ce qui adviendrait si votre néfaste exemple se propageait. L'unification linguistique que vous prônez chez vous serait-elle avantageuse à aucun point de vue ? Ce serait amoindrir les races diverses qui pullulent ici, par conséquent amoindrir le capital national, si je puis ainsi parler, attaquer les réserves foncières sur lesquelles reposent nos plus grandes destinées. Toutes choses égales d'ailleurs, croyez-vous que celui qui ne sait qu'une seule langue vaut autant que celui qui en sait deux ? Et quand il s'agit du français en particulier, ah ! je n'en finirais pas si je voulais vous détailler, outre les principes d'ordre naturel déjà énoncés, les raisons pratiques qui militent en faveur de sa préservation, je ne dis pas seulement pour notre bien à nous, mais pour le bien général du pays, pour sa plus grande influence dans les affaires internationales ? Est-ce que M. le Président Wilson ne se féliciterait pas, à l'heure qu'il est, de pouvoir parler couramment le français, langue de la diplomatie ? Est-ce qu'il ne se sent pas secrètement humilié de ne pouvoir traiter en cette langue des grandes questions qui lui sont soumises ? Son prestige d'homme d'État ne serait-il pas encore plus considérable, si, à tous ses mérites, s'ajoutait celui de pouvoir s'exprimer dans un parler accepté universellement comme celui de la civili-

¹ M. Alfred Capus, dans le *Figaro* du 12 novembre 1918.

sation la plus haute et la plus lumineuse qui soit ? Est-ce que, dans la grande guerre, ceux de nos soldats ou officiers qui savaient le français et l'anglais n'ont pas été à même de rendre doubles services ? Le français, d'ailleurs, contient en puissance l'anglais. Et vous devriez le rétablir dans les écoles, laisser nos frères de là-bas l'enseigner largement à leurs enfants, ne fût-ce que pour cette raison évidente que le français donne la clef de ce cher parler anglais qui vous tient tant à cœur. Mais il en est d'autres, et de toute nature. Je me flatte, Excellence, de vous en avoir exposé les principales. Une dernière, et non des moindres, est qu'il vous eût été difficile d'être plus disgracieux envers la France, notre sublime alliée, la France, mère de notre pays, puisque c'est elle qui l'a engendré à la liberté, qu'en englobant sa langue exquise et radieuse dans la réprobation générale dont vous avez frappé ce que votre Proclamation appelle les *parlers étrangers*. La France est trop fière pour s'en plaindre. Mais croyez bien qu'elle en souffre déjà, qu'elle s'en étonne, et qu'après avoir versé tant de larmes et de sang, non pas seulement pour son salut personnel, mais pour celui du monde entier, pour le nôtre, aussi bien, elle était loin de penser que des mains amies, des mains américaines, viendraient ajouter à ses deuils, et torturer son cœur. Souffrez que je fasse écho à sa peine, et qu'au nom des épreuves subies ensemble, au nom des triomphes ensemble remportés, au nom des grands principes d'humanité, de civilisation, de liberté pour lesquels Elle et nous avons combattu, au nom de l'Alliance plus que séculaire des États-Unis et de la France, et que la grande guerre a rendue indestructible, je vous demande, Excellence, de rapporter une Proclamation douloureuse au cœur de la France, et peu honorable pour vous, premier citoyen d'un grand État de l'Union américaine. »

« Excellence, je vous dis adieu jusqu'au revoir. »



COMITÉS RÉGIONAUX

Diocèse de Portland (Me.)

- M. l'abbé A. M. Décury,
Fort Kent (Me.)
M. l'abbé J. O. Casavant,
Springvale (Me.)
M. l'abbé Raoul Bourbeau,
Ste-Agathe (Me.)

Diocèse de Burlington (Vt.)

- M. l'abbé N. Proulx, Rutland (Vt.)
M. l'abbé C. E. Prévost,
Rennington (Vt.)
M. l'abbé J. M. Rustlen,
Newport (Vt.)

Diocèse de Manchester (N.H.)

- M. l'abbé I. H. C. Davignon,
Manchester (N.H.)
M. l'abbé O. J. Desrosiers,
Somersworth (N.H.)
M. l'abbé Alphonse Leclerc,
Manchester (N.H.)
M. l'abbé N. J. Gilhert,
Manchester (N.H.)

Diocèse de Boston, (Mass.)

- Le R. P. Lamothe, O.M.I.,
Lowell (Mass.)
M. l'abbé P. H. Grenier,
Marlboro (Mass.)
M. l'abbé J. B. Labossière,
Lowell (Mass.)

Diocèse de Springfield (Mass.)

- Le R. P. Omer Rochin,
Worcester (Mass.)
M. l'abbé L. D. Grenier,
Worcester (Mass.)
M. l'abbé J. A. Dalpé,
Fitchburg (Mass.)

Diocèse de Fall River (Mass.)

- Mgr J. A. Prévost, Fall River (Mass.)
M. l'abbé L. A. Marchand,
New Bedford (Mass.)
M. l'abbé A. Carrier,
Taunton (Mass.)

Diocèse de Providence (R.I.)

- M. l'abbé A. Gratton,
Pawtucket (R.I.)
M. l'abbé J. A. Laliberté,
Central Falls (R.I.)
M. l'abbé G. Laverdière, Phénix (R.I.)

Diocèse de Hartford (Ct.)

- M. l'abbé Ferd. Bédard, Putnam (Ct.)
M. l'abbé U. O. Bellerose,
Taftville (Ct.)
M. l'abbé E. A. Lamontagne,
Waterbury (Ct.)

Diocèse d'Ogdensburg (N.Y.)

- M. l'abbé C. E. Larramée,
Redford (N.Y.)
Le R. P. J. A. Sirois, O.M.I.,
Plattsburg (N.Y.)
M. l'abbé P. S. Garand,
Clayton (N.Y.)

Diocèse d'Albany (N.Y.)

- M. l'abbé L. O. Lavigne,
Cohoes (N.Y.)
M. l'abbé Herman Ballargeon,
Troy (N.Y.)
M. l'abbé Geo. Lizé,
Glens-Falls (N.Y.)

ZELATEURS GÉNÉRAUX

- M. le Juge Hugo A. Dubuque,
Fall River (Mass.)
M. J. H. Gullet, Lowell (Mass.)
M. Eugène L. Jalbert,
Woonsocket (R.I.)
M. l'abbé Ambroise Voutler,
ave Tulane, Nouvelle-Orléans (La.)
M. le docteur D'Argy,
Waterville (Me.)
M. Henri Burque, Nashua (N.H.)
Le R. P. J. M. Portal, S.M.,
Brunswick (Me.)
M. l'abbé Tancrède Reauregard,
Linwood (Mass.)
M. Hector Relisle, Fall River (Mass.)
M. G. A. Boucher, Brockton (Mass.)
M. J. E. Bernier, Manchester (N.H.)
M. Jos. Lussier, Holyoke (Mass.)
M. David E. Lavigne,
Springfield (Mass.)
M. Charles J. Martell, Boston (Mass.)
M. F. A. Ruest, Pawtucket (R.I.)
M. O. O. Lamontagne,
Holyoke (Mass.)
M. Charles Lemaire, Lewiston (Me.)
M. J. N. Landry, Fall River (Mass.)
M. J. A. Boivin, Manchester (N.H.)

TRACTS
de la
LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS
EN AMÉRIQUE

I.— Le français dans le Connecticut (Janvier),
\$4.00 le cent.

II.— Le français dans nos écoles (Février),
Épuisé.

III.— La Langue française et le Christianisme
(Mars),
par Monseigneur GUERTIN, évêque de Manchester.

IV.— Le français dans le New-Hampshire (Avril).

N. B.—L'on est prié de donner à l'avance les commandes pour les tracts, de façon que l'on sache à combien en porter le tirage.

En vente au Secrétariat de la Ligue,

Casier 14
MANCHESTER, N. H.

Imprimé au DEVOIR, 43, rue Saint-Vincent,
Montréal.

